

FLASH ÉCO 94

N° 49 – Septembre 2018

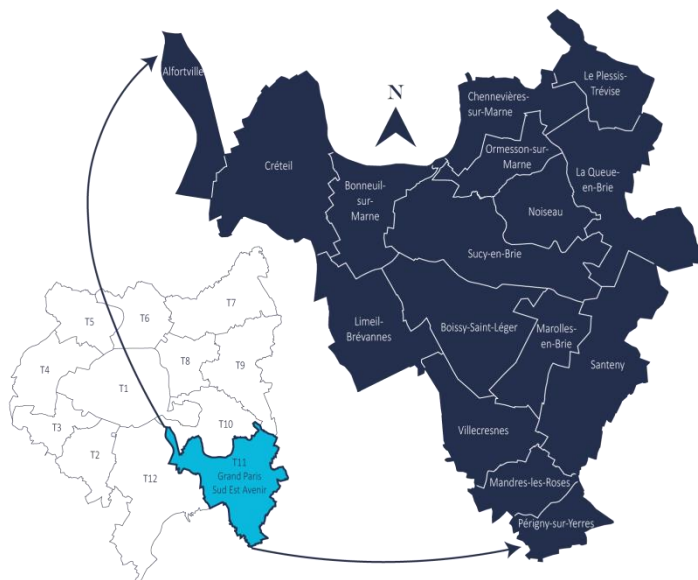
La newsletter économique et territoriale du Val-de-Marne

LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA)

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est l'un des douze Établissements Publics Territoriaux (EPT) composant la Métropole du Grand Paris (MGP), créée au 1er janvier 2016. Il regroupe les 16 communes issues des anciennes intercommunalités de Plaine Centrale du Val-de-Marne, du Haut Val-de-Marne et du Plateau Briard, ainsi que la commune de Bonneuil-sur-Marne.

GPSEA compte plus de 310 000 habitants et 119 000 emplois en 2015, soit 2,9 % des emplois et 4,4 % de la population de la MGP, sur un territoire de 100 km² qui s'étire des portes de Paris jusqu'à l'Arc Boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.

La filière agroalimentaire regroupe les entreprises allant de l'agriculture à la distribution (négoce), en incluant les industries alimentaires, ainsi que les entreprises et acteurs de l'agriculture biologique. Le cœur de filière est constitué des entreprises de transformation alimentaire. Le segment dit « amont » de la filière agroalimentaire regroupe 96 secteurs d'activité distincts, répartis en 5 principaux secteurs : agriculture, industries alimentaires, commerce de gros alimentaire, transport et entreposage (soit l'activité « entreposage et stockage frigorifique »), activités de service administratifs et de soutien participant à la filière (voir définition p. 12).



Chiffres-clés

POINTS CLES :

- **202 établissements** contribuant à **11,4 %** de la filière agroalimentaire du département du Val-de-Marne (VDM) et à **0,6 % de tous les établissements** du territoire.
- **1 879 emplois salariés privés** (segment de l'agriculture exclu) représentant **10 % des emplois** de la filière dans le département du Val-de-Marne et **2,3 % de l'emploi** de GPSEA
- Une **baisse importante de l'emploi** entre 2007 et 2017 : **-23,4%**
- La mise en place d'un **Projet alimentaire Territorial (PAT)** par GPSEA.
- L'animation par la **CCI Paris Ile-de-France** d'un **réseau** dédié aux entreprises de l'agroalimentaire, **AgroAlia** et d'un **incubateur-pépinière** d'entreprises agroalimentaires innovantes, **Rungis&Co**, dont les locaux sont à proximité du MIN de Rungis. Ces deux projets sont pilotés par la CCI du Val-de-Marne.

SOMMAIRE :

➤ Chiffres-clés	2
➤ Commerce de gros agroalimentaire	3
➤ Industries agroalimentaires	6
➤ Agriculture et filière BIO	8
➤ Les enjeux de la filière agroalimentaire de GPSEA	9
➤ AgroAlia	10
➤ Méthodologie	12
➤ Définitions et sigles	12

LES ETABLISSEMENTS (Fig. 2 et 3)

La filière agroalimentaire de GPSEA regroupe **202 établissements**, ce qui représente **11,4%** des établissements de la filière dans le département du Val-de-Marne.

Au sein de la filière à l'échelle du département, le secteur de l'agriculture se démarque particulièrement, il représente **58,7% des établissements agricoles** du département. GPSEA est en effet encore très marqué par la présence de terres agricoles. Les espaces agricoles, forestiers et naturels représentent 40% du territoire (Portrait de territoire GPSEA, 2017).

Les entreprises de GPSEA appartenant aux secteurs du **commerce de gros et du transport et entreposage** (entreposage et stockage frigorifique) sont sous représentées, pesant respectivement **8,6% et 5,7%**. En effet, la structuration de la filière dans le Val-de-Marne est très marquée par la présence du marché international de Rungis, spécifiquement actif dans ces secteurs. Le poids relatif du département hors MIN de Rungis dans ces secteurs d'activité est donc faible. Par ailleurs, les entreprises de GPSEA ne contribuent qu'à hauteur de 15% au secteur de l'industrie agroalimentaire.

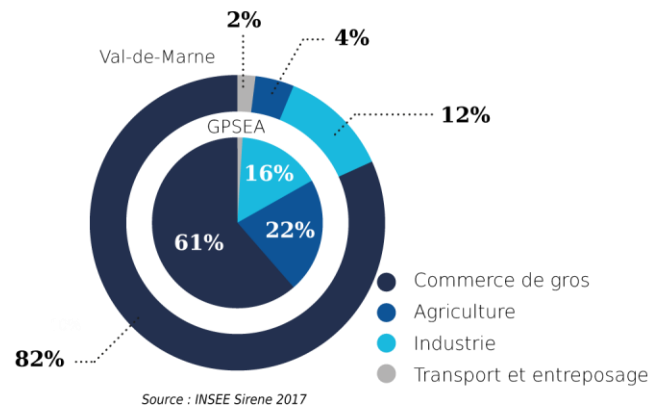
Au sein du territoire de GPSEA, le **commerce de gros** représente une part importante des établissements de l'agroalimentaire, avec **61% des établissements de la filière**. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire contribuent respectivement à **22% et 16%** de la filière dans le territoire. On observe ainsi, entre GPSEA et le département, une répartition différente des établissements par secteurs d'activité, principalement dans l'agriculture et le commerce de gros.

Fig. 2 : CONTRIBUTION DE GPSEA DANS LA FILIERE AGROALIMENTAIRE DU VDM EN ETABLISSEMENTS

	GPSEA	VDM	Poids GPSEA/VDM
TRANSPORT ENTREPOSAGE	2	35	5,7%
COMMERCE DE GROS	124	1449	8,6%
INDUSTRIE	32	213	15,0%
AGRICULTURE	44	75	58,7%
TOTAL	202	1772	11,4%

Source : INSEE Sirene 2017

Fig. 3 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE



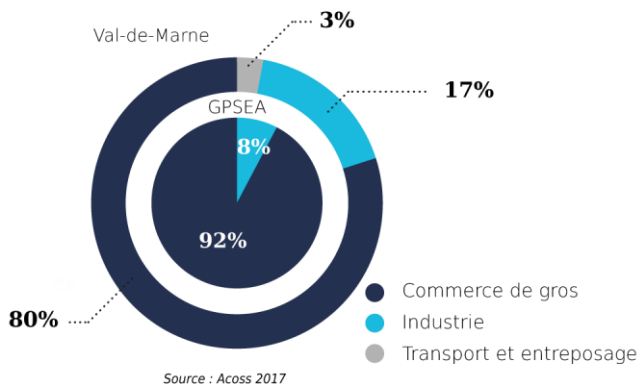
Source : INSEE Sirene 2017

Fig. 4 : CONTRIBUTION DE GPSEA DANS LA FILIERE AGROALIMENTAIRE DU VDM EN EMPLOIS

	GPSEA	VDM	Poids GPSEA/VDM
TRANSPORT ENTREPOSAGE	0	551	0%
INDUSTRIE	154	3219	4,5%
COMMERCE DE GROS	1734	15067	11,5%
TOTAL	1879	18837	10%

Source : Acoiss 2017

Fig. 5 : REPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE



Source : Acoiss 2017

L'EMPLOI (Fig. 4 et 5)

Les données emploi disponibles ne permettent pas de traiter ensemble l'agriculture et les autres secteurs d'activité (voir méthodologie p.12). Les données emploi suivantes excluent donc le secteur agricole.

La filière agroalimentaire représente **2,3% de l'emploi total** porté par l'ensemble des établissements du territoire. Etant donné que la filière ne représente **que 0,6% des établissements sur le territoire**, cette différence montre que ces établissements génèrent plus d'emploi que d'autres secteurs d'activités.

Au sein de GPSEA, le commerce de gros génère plus de **90% des emplois de la filière agroalimentaire**. L'industrie agroalimentaire pèse quant à elle **8%**. Selon la Mutuelle Santé Agricole (MSA), **659 emplois** en équivalent temps plein (ETP) sont référencés en 2015 dans l'ensemble du secteur de l'agriculture.

Au sein du département, l'emploi agroalimentaire de GPSEA pèse **10% de l'emploi agroalimentaire**. Les établissements du secteur du **commerce de gros** de GPSEA représentent **11,5% des emplois**, ceux de l'industrie agroalimentaire **4,5%**, alors que le secteur transport et entreposage (entreposage et stockage frigorifique) ne génère aucun emploi salarié. En effet seuls 2 établissements de ce secteur sont recensés dans le territoire, tous deux sans salariés.

LES ÉTABLISSEMENTS (Fig.6 et Fig.7)

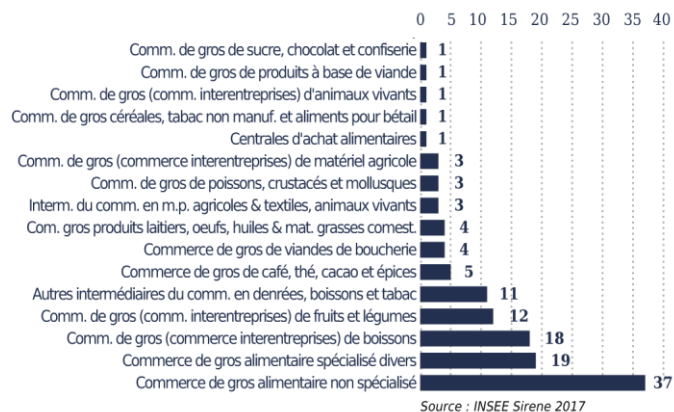
124 établissements du secteur du commerce de gros agroalimentaire sont présents sur le territoire de GPSEA.

Les activités les plus représentées sont le commerce de gros agroalimentaire non spécialisé (37 établissements), le commerce de gros spécialisé divers (19 établissements), le commerce de gros de boissons (18 établissements), le commerce de gros de fruits et légumes (12 établissements) et autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac (11 établissements).

Les grands établissements du secteur du commerce de gros agroalimentaire de GPSEA se concentrent principalement dans le Nord de l'EPT. Les communes de Créteil, Chennevières-sur-Marne et Bonneuil-sur-Marne sont les plus représentées. Cette concentration s'explique par l'existence de plateformes multimodales de fret à proximité, dont le port de Bonneuil qui combine voie fluviale, ferroviaire et routière. La ligne de fret ferroviaire la plus pratiquée d'Ile-de-France passe par le Nord du territoire de GPSEA avec une intensité de 80 à 120 trains par jour (source DRIEA 2009).

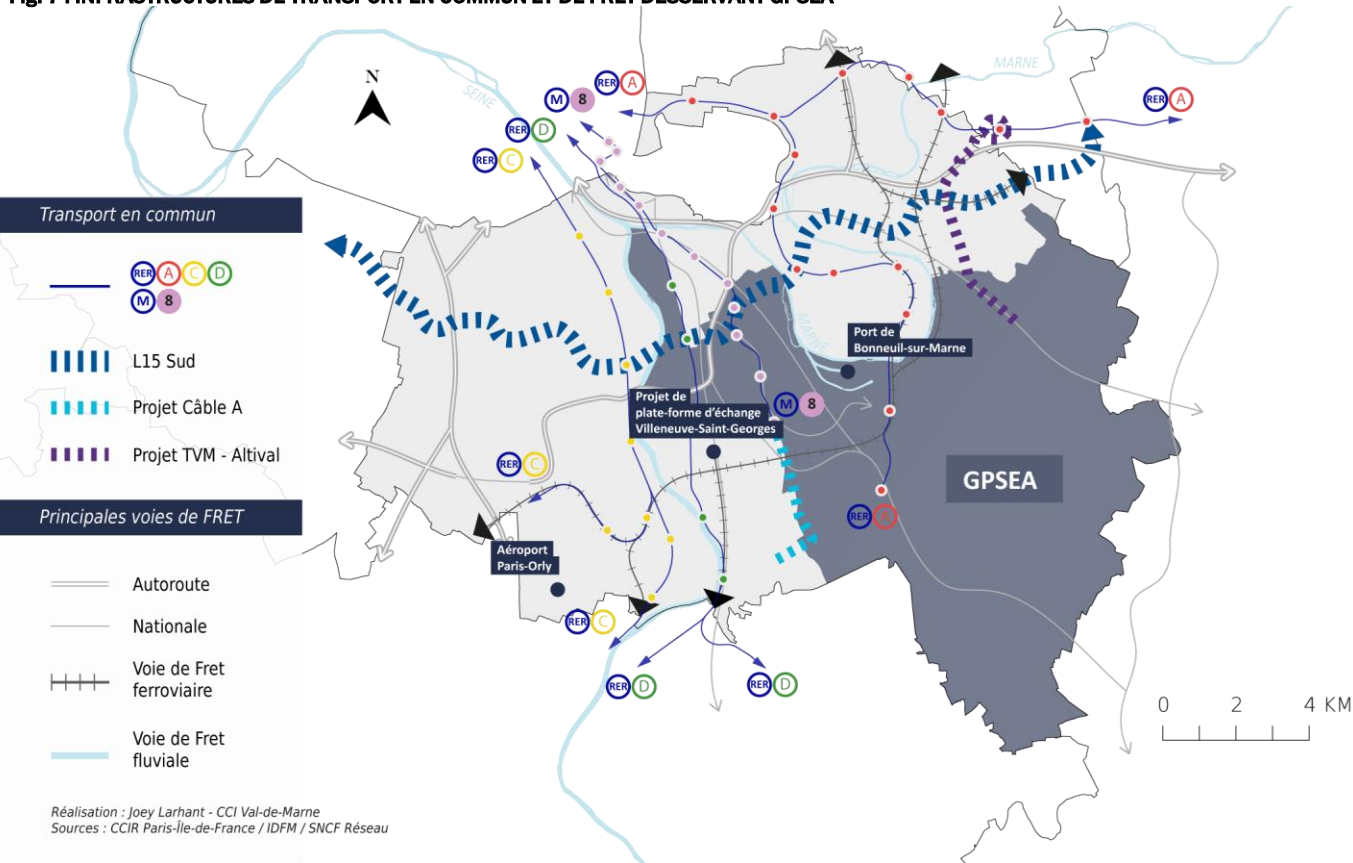
Sa position à proximité de Paris et son maillage autoroutier, routier, fluvial et ferré font de GPSEA un territoire attractif pour les activités de commerce de gros et d'entreposage. Il profite et s'inscrit dans une logique de complémentarité de l'activité de marché de gros internationale implantée sur les communes de Rungis et Chevilly-Larue à l'Ouest du département. Cependant les entreprises ont des difficultés à mettre en place des stratégies logistiques multimodales.

Fig. 6 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRE PAR ACTIVITE



Deux obstacles à la mise en place d'une stratégie logistique multimodale sont identifiés. D'une part, les entreprises ne développent pas suffisamment en amont leur stratégie logistique avant de s'implanter sur un territoire. D'autre part, le réseau ferré peut être perçu par les entreprises comme moins fiable en termes d'approvisionnement. Franprix, filiale du groupe Casino, se démarque par sa stratégie logistique. Son entrepôt de Chennevières-sur-Marne est entièrement dédié à la logistique « hors frais ». De cet entrepôt, les marchandises sont acheminées en camion au port de Bonneuil pour être dispatchées quotidiennement par voie fluviale dans le port de la Bourdonnais pour approvisionner les magasins de Paris, puis dans le port de Gennevilliers pour approvisionner le Nord-Ouest de l'Ile-de-France.

Fig. 7 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN ET DE FRET DESSERVANT GPSEA



L'EMPLOI (Fig.8, Fig.9 et Fig.10)

Le commerce de gros agroalimentaire est une source d'emploi importante pour le territoire. Il pèse 2,2% de la part de l'emploi total de GPSEA, alors qu'en termes d'établissements il ne représente que 0,5%. C'est le premier contributeur en emplois de la filière avec 92% des emplois agroalimentaires de GPSEA. L'activité de commerce de gros de boissons apporte 739 emplois et l'activité de commerce de gros agroalimentaire non spécialisé totalise 665 emplois en 2017. Sur un total de 1 734 emplois du secteur, ces deux activités représentent respectivement 43% et 38% des emplois.

De grandes entreprises à l'image de Pernod-Ricard, Franprix, France Boissons, Metro Cash and Carry France, Le Domaine des Gondoles ou encore Carniato Europe sont présentes sur le territoire et sont source de la majorité de l'emploi de ce secteur. Pernod-Ricard et Franprix se démarquent en employant chacun entre 250 à 499 salariés. Cependant, on observe une forte diminution de l'emploi depuis 2007. Les communes de Créteil et de Chennevières-sur-Marne sont les principales touchées par cette évolution. A Créteil, l'emploi est passé de 911 en 2007 à 761 en 2015 pour chuter à 484 en 2017, soit un taux de variation de -46,9% sur 10 ans. Dans des proportions moindres, mais tout aussi significatives, la commune de Chennevières-sur-Marne est passée de 951 en 2007 à 751 en 2015 et 715 emplois en 2017 soit un taux de variation de -24,8%.

Fig. 8 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRE PAR ACTIVITE



A Créteil, la restructuration des activités de l'entreprise Pernod-Ricard, avec notamment l'arrêt de la chaîne de production, pourrait expliquer en partie la baisse d'emplois constatée dans cette catégorie.

Un enjeu majeur pour GPSEA est donc de maintenir l'emploi dans le secteur du commerce de gros agroalimentaire. A la fois en pérennisant l'emploi existant par l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire, mais également en attirant de nouvelles entreprises. Le territoire est équipé d'infrastructures qui permettent de relever ce défi à l'image du port de Bonneuil qui est un atout logistique majeur.



Franprix : un exemple d'approvisionnement multimodal depuis le port de Bonneuil-sur-Marne, Haropa 2018

Fig. 9 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRE DE GPSEA EN 2017

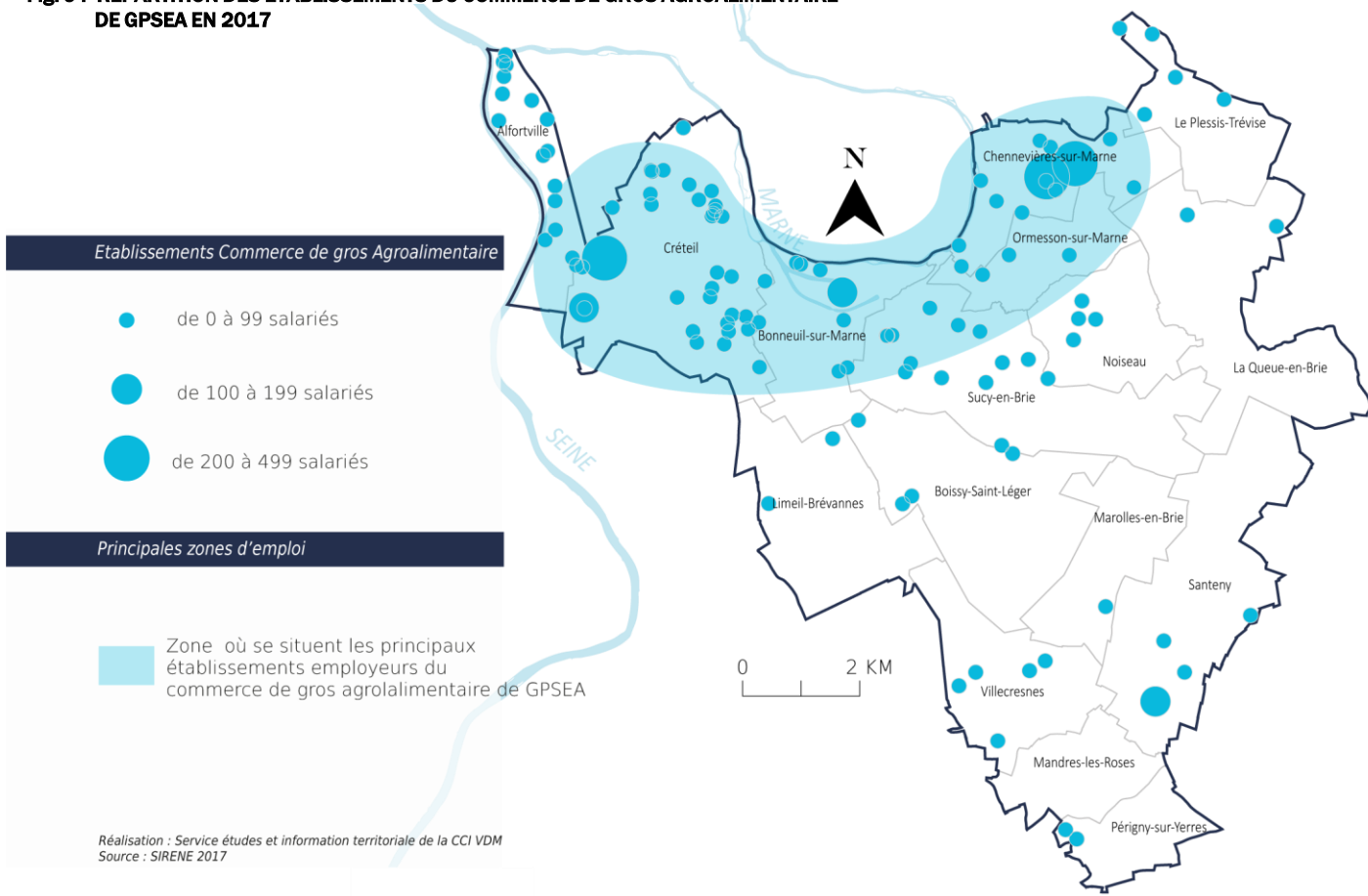
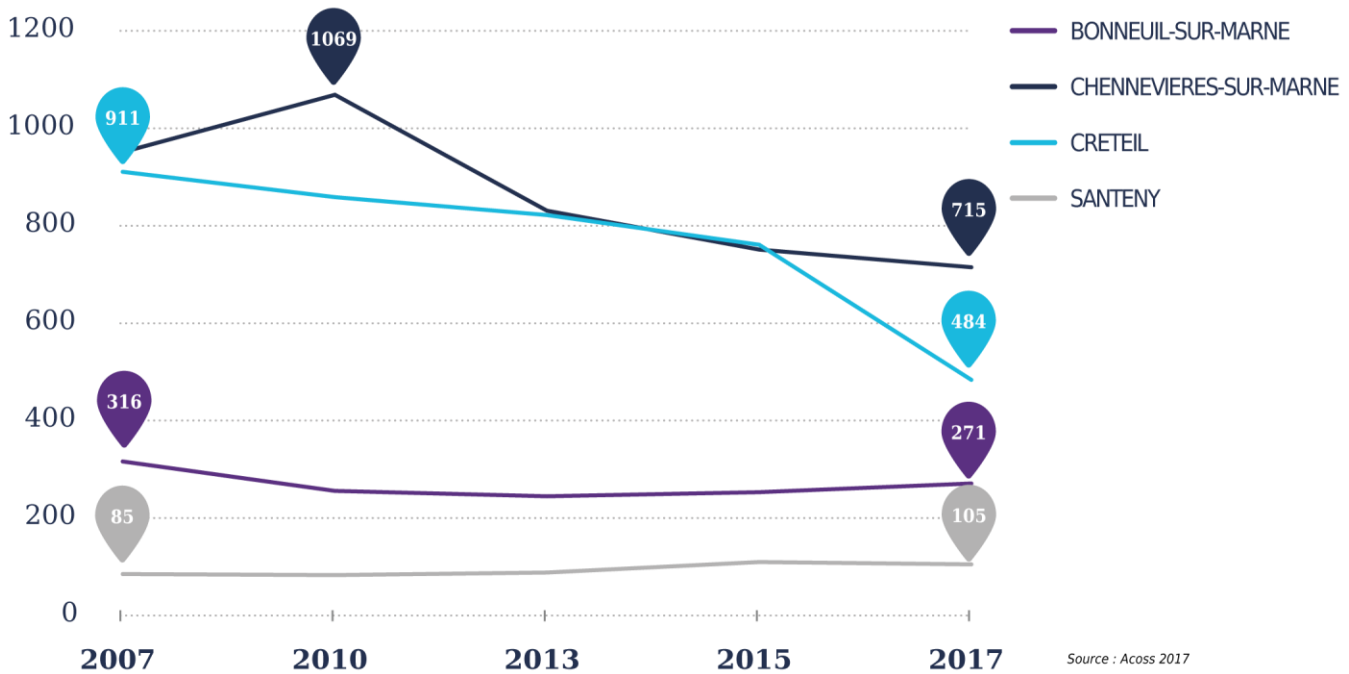


Fig. 10 : EVOLUTION DE L'EMPLOI DU SECTEUR COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRE ENTRE 2007 ET 2017 POUR LES 4 PRINCIPALES COMMUNES EMPLOYEUSES

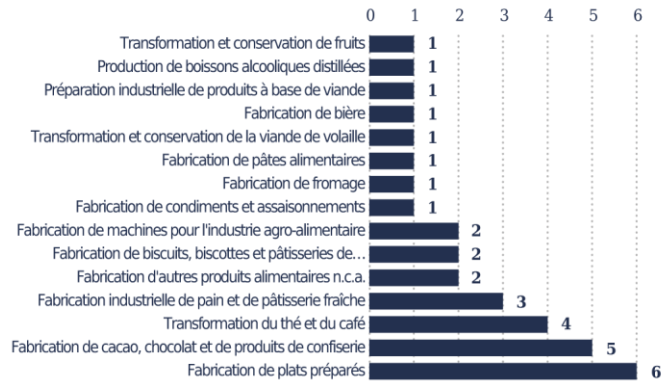


LES ETABLISSEMENTS (Fig. 11 et Fig. 12)

Les industries agroalimentaires assurent une fonction de transformation des produits issus de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits agroalimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine. Sur le territoire de GPSEA, 32 établissements sont présents. Les activités les plus représentées sont la fabrication de plats préparés (6 établissements), la fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiseries (5 établissements) et la transformation du thé et du café (4 établissements).

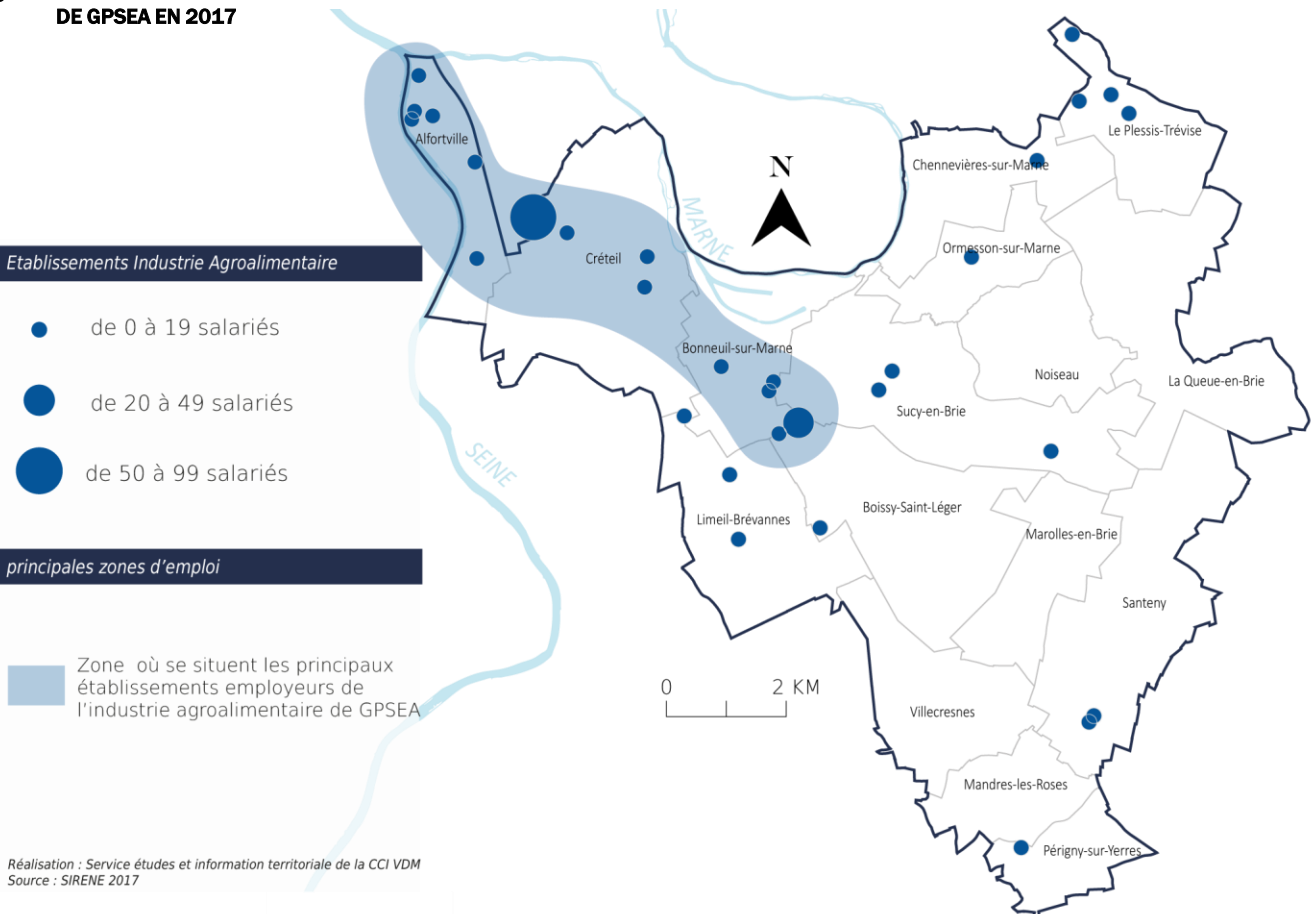
Etant donné les coûts immobiliers et fonciers en Ile-de-France, la présence d'activités de production montre toute l'attractivité du territoire, notamment au Nord-Ouest. En effet, la majeure partie des établissements y est implantée et profite d'un contexte géographique avantageux lui permettant de distribuer ses produits dans le bassin de consommation francilien et au-delà. Pour exemple la société Deli Planète, installée à Créteil est spécialisée dans la fabrication de produits asiatiques. Elle transforme des matières premières telles que les viandes de volaille, de porc, de bœuf et des produits de la mer. Ses produits sont principalement distribués dans les magasins Tang Frères et Tang Gourmet. L'entreprise Tradition et Gourmandises, basée à Boissy-Saint-Léger, est spécialisée dans la production de foie gras mi-cuit et de produits de luxe distribués dans des établissements gastronomiques d'Ile-de-France. Elle est par ailleurs partenaire de l'école de cuisine Ferrandi.

Fig. 11 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE PAR ACTIVITE



Source : INSEE Sirene 2017

Fig. 12 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DE GPSEA EN 2017



L'EMPLOI (Fig. 12, Fig.13 et Fig. 14)

Les établissements du territoire sont principalement de très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME). Les activités qui génèrent le plus d'emplois sont la fabrication de plats préparés (47 emplois), la transformation et conservation de la viande de volaille (38 emplois) et la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (33 emplois).

La contribution de ce secteur sur l'emploi dans GPSEA est faible comparée à celui du commerce de gros agroalimentaire, **il ne représente que 0,2%**. Cependant, à l'instar du secteur du commerce de gros agroalimentaire, l'industrie agroalimentaire s'est développée en termes d'emploi entre 2007 et 2017. En effet le nombre d'emploi total est passé de **90 en 2007 à 135 en 2012 puis 145 en 2017**, soit un taux de variation de **+ 61,1% sur dix ans**. Les communes de Créteil et de Boissy-Saint-Léger sont les grandes gagnantes de cette évolution, bien que les communes de Santeny et de Bonneuil-sur-Marne aient également profité du développement de ce secteur. Comprenant de 50 à 99 salariés, le plus gros employeur est l'entreprise Déli Planète.

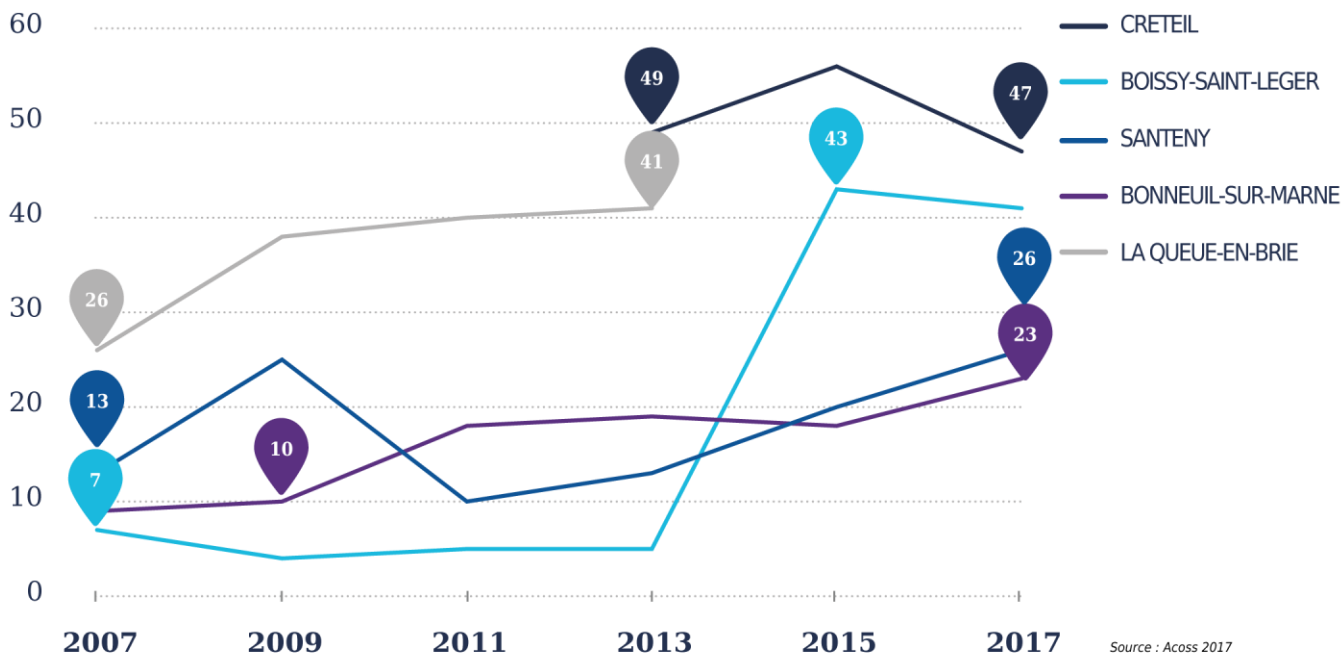
Nous prenons l'exemple de l'entreprise Tradition et Gourmandises qui a fait le choix d'installer son nouveau site de production à Boissy-Saint-Léger en 2014. Ce site dispose d'un laboratoire de transformation de foie gras, de découpe de volailles et une plate-forme de distribution, générant ainsi une trentaine d'emplois sur le territoire.

Fig. 13 : REPARTITION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE PAR ACTIVITE



L'industrie agroalimentaire se porte bien sur GPSEA. La production agricole du territoire est relativement importante, mais aucune entreprise agroalimentaire n'utilise ou ne transforme pour l'instant les cultures locales. S'adapter à cette filière et attirer des entreprises capables d'exploiter les productions locales en circuit court est un défi stratégique pour le territoire.

Fig. 14 : EVOLUTION DE L'EMPLOI DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ENTRE 2007 ET 2017 POUR LES 5 PRINCIPALES COMMUNES EMPLOYEUSES



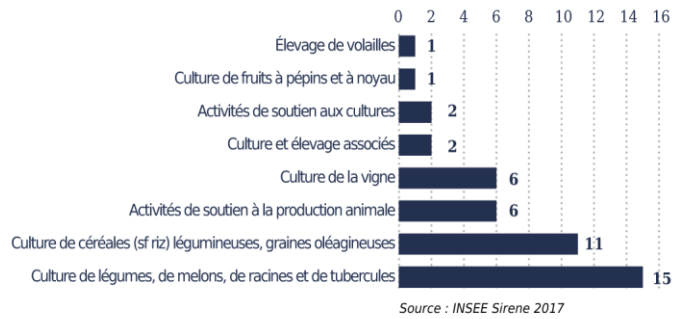
LES ETABLISSEMENTS (Fig.15 et Fig.16)

L'agriculture est un secteur significatif pour GPSEA, dont les espaces agricoles représentent **51,6% du total des surfaces agricoles** de la Métropole du Grand Paris (MGP). Sur 1 492 hectares dans la MGP, **770 hectares** se trouvent sur ce territoire (IGN - RPG 2016).

Comprenant plus de la moitié des établissements de production agricole du département, les exploitations se répartissent logiquement dans les communes les moins urbanisées de GPSEA, au nord-est (Haut Val-de-Marne) et au sud du territoire, (Plateau Briard), plus particulièrement à Périgny-sur-Yerres et Mandres-les-Roses, où se concentrent les activités maraîchères.

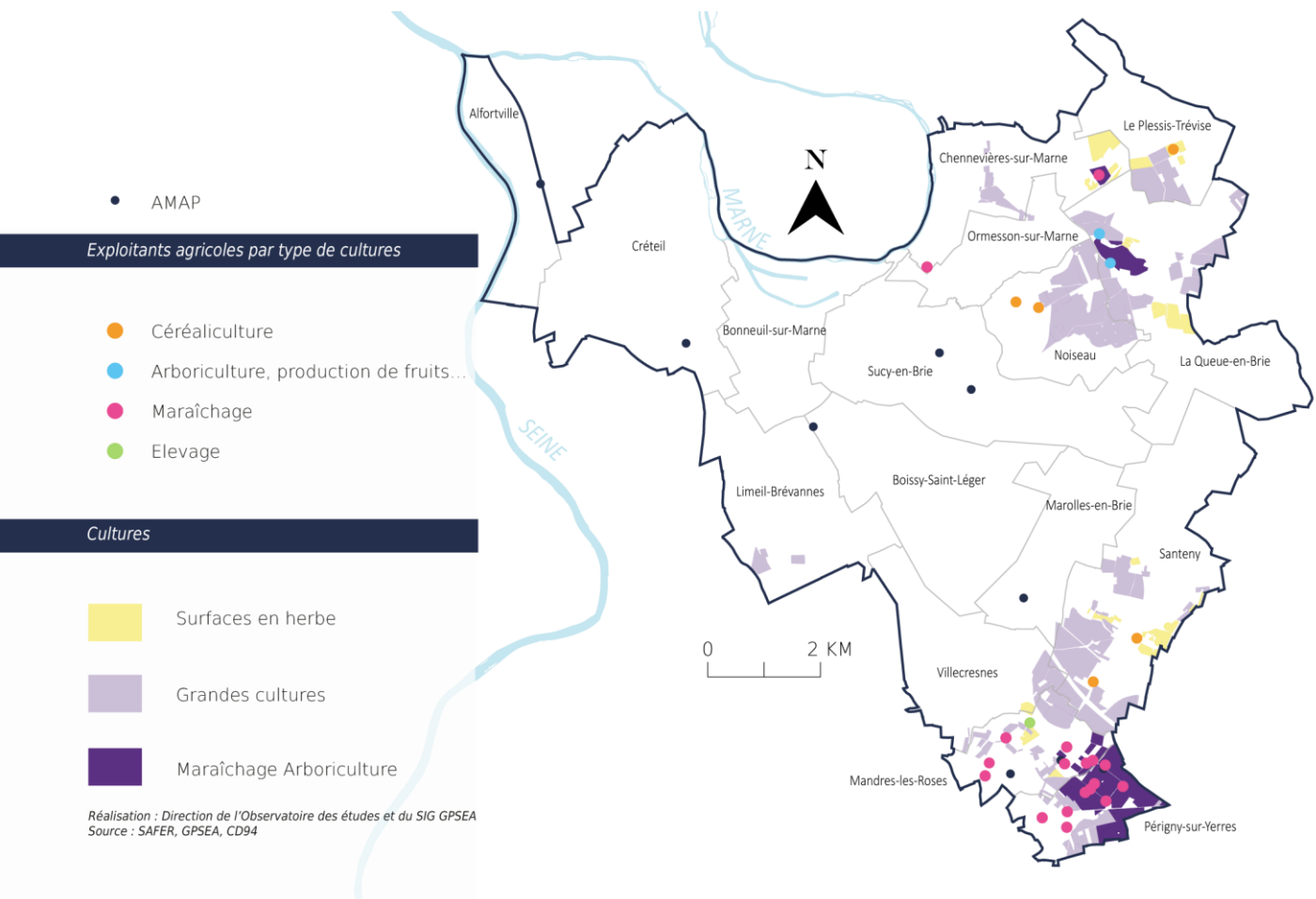
Regroupant en grande partie les surfaces en maraîchage et en horticulture de la Métropole du Grand Paris, GPSEA dispose d'une filière maraîchère dynamique et économiquement viable. Située au cœur de la ceinture verte régionale, au sein d'un bassin de consommation de plus de 10 millions d'habitants, cette activité a su préserver son rôle historique, celui d'approvisionner Paris et sa petite couronne en légumes, principalement sur les marchés. Limitée en terme de surface, une dizaine d'exploitations maraîchères est ainsi répertoriée sur le territoire, nécessitant une main d'œuvre relativement nombreuse et saisonnière.

Fig. 15 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE PAR ACTIVITE



Outre le maraîchage, quelques grandes exploitations de cultures céréalières, d'oléoprotéagineux et de polyculture subsistent encore sur GPSEA. Occupant environ 600 hectares (RGA 2010), elles sont localisées sur les communes de Santeny, Noiseau et la Queue-en-Brie. Elles fonctionnent avec peu d'employés.

Fig. 16 : EXPLOITATIONS ET SURFACES AGRICOLES DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE DE GPSEA EN 2016



LA FILIÈRE BIO

Dans le département du Val-de-Marne la production agricole biologique est portée par le territoire de GPSEA. Se démarquent deux espaces dans lesquels se pratique l'agriculture biologique (AB), le Plateau Briard au sud et le nord-est du territoire.

Le Plateau Briard, notamment Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres, se démarque tout particulièrement, avec au moins **88 hectares exploités en surface certifiée AB** et **10 hectares exploités en conversion AB** au 31 décembre 2017 (voir définition p. 12).

Dans le Val-de-Marne, seul le territoire de GPSEA comprend une exploitation de production animale certifiées AB. Il s'agit d'un élevage avicole situé à Mandres-les-Roses.

Au sein de la filière Bio, un écosystème se développe sur le territoire. Il existe **14 distributeurs** et **18 transformateurs ou restaurants**. Ces activités d'opérateurs sont présentes sur 12 des 16 communes de GPSEA. Pour exemple, une entreprise de fabrication de pain et de pâtisserie, Pain de Belledonne, est implantée à Santeny.

Malgré une baisse de la diversification des cultures, les réseaux courts mettant directement en contact consommateurs et agriculteurs contribuent à maintenir l'activité agricole sur le territoire.

Des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (Amap) sont présentes sur plusieurs communes du territoire. L'atout de GPSEA est d'avoir à proximité immédiate un bassin de consommateurs très important, profitable d'autant plus aux activités maraîchères.



Le domaine maraîcher de Saint-Leu à Périgny-sur-Yerres, GPSEA 2018

Le développement des circuits courts, le maintien des terres agricoles face à l'étalement urbain sont parmi les enjeux majeurs du territoire.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DE GPSEA

Fort du poids de son secteur agricole, GPSEA se lance ainsi dans la réalisation d'un projet alimentaire territorial (PAT).

Introduit par la loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé dans le champ de l'alimentation et de l'agriculture.

Etabli à partir d'un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire d'un bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire, le projet alimentaire territorial de GPSEA permettra de mettre en œuvre des actions concrètes aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Comme le montre le rapport questionnant les besoins en foncier pour les entreprises industrielles franciliennes publié en janvier 2018 par la CCI Paris Ile-de-France, il manque de foncier adapté pour le développement de la filière agroalimentaire. Il est nécessaire de mobiliser le foncier en faveur de l'activité productive, construire un partenariat gagnant-gagnant entre les entreprises et les territoires et prendre réellement en compte les besoins des PME. Dans le secteur de l'industrie agroalimentaire une large gamme d'équipements de production et de locaux de moyennes surfaces équipés est recherchée : ateliers de conditionnement ou d'embouteillage, légumerie, cellule frigorifique qui doivent être modulables et éventuellement mutualisables.

Sur le territoire de GPSEA, développer la filière agroalimentaire en offrant de nouvelles opportunités au secteur de l'industrie agroalimentaire et en la rapprochant de la production agricole locale permettrait de renforcer le développement économique du territoire tout en prenant en compte le défi écologique.



AgroAlia

Le Club des jeunes entreprises de l'agroalimentaire



Echangez
entre professionnels

1er club régional dédié
à la filière agroalimentaire



Gagnez
du temps

Un club qui fédère
partenaires et experts
régionaux de la filière



Montez
en compétences

Un accès privilégié
à de l'expertise qualifiée



Augmentez
votre visibilité

Une communication
dédiée

PLUS D'INFORMATIONS :

agroalia@cci-paris-idf.fr

T. 01 49 56 57 35

@Agroalia

AgroAlia

AgroAlia

LES PARTENAIRES DU CLUB :



En partenariat avec :



ENTREPRISES DE L'AGROALIMENTAIRE

REJOIGNEZ LE CLUB AgroAlia

Plus d'informations
agroalia@cci-paris-idf.fr
Elodie Beiner
01 49 56 57 35



Témoignage Fresh Me Up (Thibault Merendon)

Intégrer le Club AgroAlia est pour nous, depuis 2 ans, l'opportunité d'échanger avec d'autres start-up sur des problématiques communes, d'avoir la vision et les conseils de nombreux professionnels, et enfin de bénéficier d'une mise en valeur de nos sociétés lors des nombreux forums, colloques et autres événements des partenaires du club.

Témoignage Scinnov (Anne Cazor)

Avec ses réunions mensuelles, le club AgroAlia est un lieu d'échanges et de partages d'expérience enrichissant entre ses membres. Partenaires et start-up s'y retrouvent avec plaisir. L'organisation de soirées dédiées à la Foodtech et ouvertes à un plus grand nombre sont également des occasions de travailler son réseau.



CHIFFRES CLÉS

Plus de **200** participants à chaque événement avec des partenaires comme Bpifrance, Vitagora, l'Aria...

500 mises en relation lors des rencontres «Speed-eating gastronomiques» start-up - grands groupes dans des lieux emblématiques de la gastronomie.

Plus de **130** rendez-vous par an réalisés par la CCI pour promouvoir le Club et ses membres.

SOURCING DE START-UP ET VEILLE DES NOUVELLES TENDANCES

- ✓ AgroAlia est présent dans les jurys de concours innovation (Concours IdFood, InVivo Quest...).
- ✓ AgroAlia visite des salons dédiés et participe aux événements BtoB : Hacking de l'Hôtel de Ville, Forum ARIA Ile-de-France (partenaire), FoodUseTech, RapidResto, M.A.D.E, Omnivore, SIAL 2018.
- ✓ AgroAlia intervient et participe à des événements experts : Food Is Social, Digital Food Club, Foodtech 2017 (Dii), Club Vigie Alimentation...
- ✓ AgroAlia est associé à des experts de l'écosystème : Club AlimAvenir, ANIA, DigitalFoodLab, Rungis&Co, Vitagora et Accelerise.

UNE COMMUNICATION ET UNE MARQUE FORTES

UNE PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
(Twitter, LinkedIn, page Facebook)

UN SITE WEB DÉDIÉ
avec annuaire des membres et partenaires, une page actualités/veille, un agenda FoodTech.

DES PARTENARIATS ET RELAIS PRESSE :

Maddyness, Étude FoodTech (DigitalFoodLab), Food radio, relais partenaires...

Méthodologie de traitement des données

Pour traiter les données relatives à l'emploi nous devons analyser le secteur de l'agriculture séparément des autres secteurs. En effet, les bases de données existantes n'ont pas les mêmes sources et utilisent des méthodologies différentes. La **base** de données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) utilise des données provenant de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et exclut depuis le 31 décembre 2016 les établissements relevant des secteurs agriculture, sylviculture et pêche (AZ). Les données Acoss utilisées proviennent du dernier recensement effectué en décembre 2017. Pour l'emploi du secteur agricole nous utilisons la base de données de la Mutuelle sociale agricole (MSA), dont les données accessibles les plus récentes datent de 2015. Elles sont calculées en emplois en équivalent temps plein (ETP) et obtenues en divisant le nombre d'heures rémunérées par l'horaire légal ou conventionnel en vigueur dans l'établissement employeur.

Sources

INSEE SIRENE, 2017 / Acoss URSSAF, 2017 / MSA, 2015 / Agence BIO, 2017 / Agreste RGA, 2010 / IGN RPG, 2016 / IDFM / SNCF Réseau / DRIEA, 2009 / Observatoire GPSEA, 2017 / SIGR CCI IDF, 2018

Listes des codes NAF retenus

Agriculture agroalimentaire :

0111Z, 0112Z, 0113Z, 0114Z, 0115Z, 0116Z, 0121Z, 0122Z, 0123Z, 0124Z, 0125Z, 0126Z, 0127Z, 0128Z,, 0141Z, 0142Z, 0144Z, 0145Z, 0146Z, 0147Z, 0150Z, 0161Z, 0162Z, 0163Z, 0164Z, 0170Z, 0311Z, 0312Z, 0321Z, 0322Z

Industrie agroalimentaire :

0893Z, 1011Z, 1012Z, 1013A, 1020Z, 1031Z, 1032Z, 1039A, 1039B, 1041A, 1041B, 1042Z, 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, 1052Z, 1061A, 1061B, 1062Z, 1071A, 1072Z, 1073Z, 1081Z, 1082Z, 1083Z, 1084Z, 1085Z, 1086Z, 1089Z, 1091Z, 1092Z, 1101Z, 1102A, 1102B, 1103Z, 1104Z, 1105Z, 1106Z, 1107A, 1107B, 2015Z, 2830Z, 2893Z

Commerce de gros agroalimentaire :

4611Z, 4617A, 4617B, 4621Z, 4622Z, 4623Z, 4624Z, 4631Z, 4632A, 4632B, 4632C, 4633Z, 4634Z, 4636Z, 4637Z, 4638A, 4638B, 4639A, 4639B, 4661Z

Stockage et entreposage agroalimentaire :

5210A, 7731Z

Définitions et sigles

Première transformation : les industries d'amont procèdent à la première transformation des produits agricoles. Ce sont par exemple les minoteries, les huileries ou les conserveries de poisson...

Seconde/troisième transformation : les industries d'aval transforment les produits intermédiaires ainsi obtenus en produit fini. Exemple : pain, biscuits et pâtes agroalimentaires...

Agriculture biologique : En agriculture biologique, l'obtention du certificat qui permet de commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique » nécessite, sur un plan général, une période de conversion des terres de deux ou trois ans et une période de conversion des animaux variable selon les espèces. Au cours de la période de conversion, les cahiers des charges de l'agriculture biologique doivent être appliqués mais les produits agricoles ne peuvent pas être commercialisés avec la mention « agriculture biologique »

Surface certifiées AB : surface dont la période de conversion en agriculture biologique est terminée

Surface en conversion AB : de première année, de deuxième année et de troisième année de conversion

Listes des Sigles

AB : Agriculture biologique
Acoss : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
Agreste : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Amap : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CD94 : Conseil Départemental du Val-de-Marne
DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France
EPT : Etablissement Public Territorial
GPSEA : Grand Paris Sud Est Avenir
IDFM : Ile-de-France Mobilité
IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MGP : Métropole du Grand Paris
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PME : Petite et moyenne entreprise
RGA : Recensement agricole
SAFER : Société d'Aménagement foncier et d'Établissement Rural
SIGR CCI IDF : Système d'Information Géographique de la CCI Paris Ile-de-France
Sirene : Système d'identification du répertoire des entreprises
TPE : Très petite entreprise
TVM : Trans-Val-de-Marne
VDM : Département du Val-de-Marne

L'ensemble de cette newsletter et de ses cartographies sont disponibles sur le site internet de la CCI 94 : <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci94/flash-echo>